



## Sommaire

- Edito d'Alain Arnaud « Une page se tourne » p.2
- Propos de Jean-Louis Cabrespines «Un colloque éclairé et éclairant» p.5
- Actualités nationales et internationales p.7
  - Colloque du CIRIEC-France “Ensemble, rallumons les Lumières !” – 29 juin 2026
  - 35<sup>ème</sup> congrès international du CIRIEC – 5-8 octobre 2026 – Montréal
  - Document de travail du CIRIEC International (Working Paper 2026/01
  - Social Economy News – juin 2026
  - Manifeste pour la civilisation européenne des Lumières – Galilée.sp
  - Comment la numérisation transforme-t-elle l'ESS - Eurofound
  - Université Employeurs Engagés - UDES
  - Election d'Eric Chenut et appel de la Mutualité française
- Travaux du CIRIEC p.14
  - Journée d'étude De l'histoire des idées au nouveau récit de l'économie d'intérêt collectif
  - Actualités du collectif Galilée.sp
- Libres propos p.16
  - Questions à Pascal Demurger, directeur général de la MAIF
  - Pour une réforme intégrale des finances publiques – Daniel Lenoir
- Propositions de lecture p.25
  - L'économie sociale de Condorcet et Adam Smith – Thierry Pauchant
  - Une société désirable – Dominique Méda
  - Le Jour Zéro – Hadrien Klent
  - Ruralités, terrains d'avenir – Fondation Jean Jaurès
- Agenda p.27

## Une page se tourne



**Alain ARNAUD**

Président du CIRIEC-France  
Président d'honneur du CIRIEC-International  
Président de la Fondation Edgard Milhaud

Le 29 juin dernier, l'assemblée générale du CIRIEC-France a élu un nouveau conseil d'administration pour les trois prochaines années, et il me revient de présenter quelques éléments de bilan de la mandature 2023-2026 qui s'est achevée, et d'en tirer certains enseignements.

Je tiens à rappeler tout d'abord que l'histoire du CIRIEC est une histoire riche mais curieusement peu connue. Pourtant des personnalités éminentes, politiques, universitaires, syndicales, sont à l'origine de sa création en février 1947, en marge de l'assemblée générale de l'Organisation Internationale du Travail à Genève. Son fondateur, Edgard Milhaud, professeur d'économie politique, avait souhaité en effet créer une association au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale pour accueillir et gérer les Annales de l'économie collective, recueil de travaux sur les thèmes de l'économie publique, sociale et coopérative, publiés à partir de 1908 alors qu'Edgard Milhaud était proche de Jean Jaurès et de Léon Blum. Aujourd'hui le CIRIEC est implanté sur les cinq continents et s'appuie sur un réseau de 750 chercheurs dans le monde. La section française quant à elle, a été fondée en 1950 par Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix, ami d'Edgard Milhaud. Si j'évoque ce trait d'histoire, c'est non seulement pour rendre hommage aux fondateurs du CIRIEC, mais aussi pour évoquer la saisissante modernité de leur pensée et de leurs préconisations de développer pour maintenir la paix une économie politique humaine, égalitaire et solidaire. Aujourd'hui, 80 ans après, nous sommes à nouveau dans cette exigence. Car si les temps ont bien entendu changé, les problèmes restent les mêmes pour les populations confrontées à des conditions de vie de plus en plus difficiles, mais aussi à nouveau aux risques de guerre et désormais aux effets du réchauffement climatique. C'est cette pensée qui a inspiré depuis l'origine les travaux du CIRIEC, et notamment le CIRIEC-France.

Pour s'en tenir aux trois dernières années, quels ont été les événements les plus marquants ayant constitué le contexte politique dans lequel nous avons vécu ?

En premier lieu, l'après-Covid et les conséquences de cette grave crise sanitaire. On pense ce que l'on veut de la manière dont la pandémie a été gérée et du « quoi qu'il en coûte » présidentiel, il n'en demeure pas moins que cette crise a, de fait, amplifié les grandes fragilités déjà identifiées dans l'organisation du système de santé français, et mis en évidence le fossé grandissant entre pouvoir centralisé et acteurs locaux de terrain pour gérer au plus près et avec plus d'efficacité les conséquences de la crise.

Le manque de confiance des pouvoirs publics nationaux envers les corps intermédiaires alors que notre pays a montré son immense réservoir de talents et de bénévolat, a particulièrement marqué les esprits.

Ensuite, nous sommes passés de déceptions en déceptions vis-à-vis du pouvoir politique...à une crise politique majeure. On restera longtemps dans la sidération après cette décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale. Elle devait soi-disant clarifier une situation compliquée, mais au contraire elle a embourbé la chambre des députés et ridiculisé la classe politique.

Parallèlement, on a assisté à un renforcement du déclassement réel ou ressenti de la part d'une grande partie de la population, dû principalement au creusement des inégalités générées de plus en plus par un système économique et financier spéculatif, et ce malgré les progrès pharamineux enregistrés en conditions de vie.

Ceci expliquant en partie cela, les mouvements extrémistes ont ressurgi, s'alimentant des mécontentements et des peurs. D'autant que le monde est face à une crise géopolitique sans précédents depuis la dernière Guerre Mondiale. Cette situation angoissante a mis en lumière tout-à-la fois une certaine naïveté des européens et l'ampleur des divergences d'intérêts entre Etats membres. Elle montre aussi la nécessité de resserrer les rangs face aux coups de boutoir russes, américains et chinois dans leur volonté de modifier l'organisation du monde. Il semble qu'une prise de conscience ait été réalisée en Europe, acceptons-en l'augure, mais rien n'est moins sûr. En corollaire, les attaques contre la démocratie et les valeurs émancipatrices héritées des Lumières se sont multipliées, ce qui fait dire à certains observateurs dont nous faisons partie que nous sommes dans un monde en bascule et qu'il est temps de construire un nouveau récit pour redonner du sens à nos sociétés. Le CIRIEC s'est depuis longtemps inscrit dans cette démarche, tant au plan national qu'international, car s'il n'y avait qu'un seul axe de travail à mettre en chantier, ce serait sans nul doute celui de la défense de la démocratie dans toutes ses déclinaisons. Pas celle qui prétend s'exprimer dans les réseaux sociaux, souvent avec violence, ni celle qui au nom d'une souveraineté absolue du peuple, fait fi des décisions judiciaires qui dérangent et remet en cause les institutions démocratiquement établies, mais celle qui respecte tout simplement l'Etat de droit, garant des principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Plus spécifiquement pour le CIRIEC-France, les principaux éléments marquants de la mandature qui s'achève me semblent être les suivants :

- Un gain en visibilité au plan national comme au plan international, résultante d'une plus grande communication et de présence dans des événements majeurs comme ceux de Bordeaux en octobre 2025 ;
- Un *affectio societatis* en développement, comme le démontrent les nouvelles adhésions enregistrées ; avec un intérêt plus marqué de la part des chercheurs ;
- Le rattachement de Galilée.sp qui apporte au CIRIEC-France une plus grande dimension comme laboratoire d'idées dans les domaines des institutions publiques, du service public et des fonctions publiques ;
- Des travaux denses et variés en recherche appliquée, information et contributions à l'intérêt collectif ;
- Le maintien d'une structure financière équilibrée et saine, même si l'on peut regretter que le CIRIEC-France n'ait pu changer d'échelle comme souhaité en début de mandature.

Une nouvelle page de notre association va donc s'ouvrir, avec un conseil d'administration renouvelé et un nouveau bureau exécutif qui sera désigné le 9 septembre prochain. J'ai annoncé que pour ma part je ne solliciterai pas un nouveau mandat de président, estimant avoir fait plus que mon temps depuis 2008, alors que Marcel Caballero et Jacques Fournier m'avaient sollicité pour exercer cette fonction. Je leur dois une grande reconnaissance. J'ai effectué ce mandat avec beaucoup de plaisir mais aussi de détermination.

Je proposerai au conseil d'administration de désigner Jean-Louis Cabrespines, actuel délégué général, avec qui je fais équipe depuis plusieurs années. Il saura poursuivre l'œuvre engagée depuis 1950 pour que l'économie publique et l'économie sociale soient reconnues grâce aux travaux du CIRIEC comme seuls modèles capables de satisfaire les besoins vitaux des populations et les exigences de la démocratie économique, sociale et finalement politique. Une nouvelle feuille de route sera à élaborer et à ce stade je me permettrai quelques réflexions personnelles :

Préserver la vocation originelle du CIRIEC qui est la recherche et l'information en modèles économiques qui servent l'intérêt collectif, en s'appuyant sur la dimension et la richesse de son réseau international de chercheurs et en conjuguant recherche académique et expérience de terrain des acteurs publics et de l'ESS ;

Maintenir l'équilibre entre économie publique et ESS, et autant que possible orienter les travaux vers ce concept d'économie d'intérêt collectif qui conjugue action publique et action privée non lucrative qui est la marque de fabrique du CIRIEC ;

Faire du CIRIEC un transmetteur de savoirs et d'expériences à destination des décideurs politiques et des organisations intermédiaires comme l'avaient voulu et .

Appuyer les acteurs du service public et ceux de l'ESS lorsqu'ils se mobilisent pour la défense et la promotion de leur secteur, notamment lorsque la situation l'exige. C'est le cas aujourd'hui avec la diminution des moyens budgétaires dédiés au service de l'intérêt collectif public et associatif alors que les besoins des populations sont grandissants. C'est le cas notamment avec les coupes qui sont annoncées dans les soutiens aux actions qui font preuve de leur utilité telles que celles menées par Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée et France Tiers-Lieux. On dénoncera, aussi avec ESS-France et ses composantes, l'incohérence du gouvernement d'adopter, avec deux ans de retard, la Stratégie Nationale de l'ESS sans l'inscrire dans une vision politique ni prévoir les moyens pour soutenir cette stratégie. Manifestement les tenants de l'économie orthodoxe ont encore de l'influence dans ce pays !

Pour terminer, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui m'ont fait confiance durant toutes ces années, et je quitte mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli, au service d'une cause à laquelle je souhaite que de plus en plus de monde adhère car il en va de l'avenir de notre humanité.

\*\*\*\*\*

### Un colloque éclairé et éclairant !



**Jean-Louis CABRESPINES**  
Délégué général du CIRIEC-France

« Rallumons les Lumières ! », colloque organisé par Galilee.sp et le CIRIEC-France avec le soutien de la MGEN fut, en effet, un moment d'échanges et de partages d'idées qui redonne l'espoir que, dans un monde en transition, rien ne reste figé et que si nous devons retenir les leçons du passé, elles doivent éclairer le chemin de l'avenir. Ce colloque est le résultat d'un travail de près d'un an et demi aboutissant à la parution d'un ouvrage regroupant une dizaine de rédacteurs aux regards pluriels. : « ensemble, Rallumons les Lumières ! ».

Les interventions de grande qualité ont permis de faire un voyage dans l'élaboration de la philosophie des Lumières, ce que cela a changé dans nos sociétés y compris contemporaines et comment cette philosophie est toujours d'actualité dans un monde en transformation où les valeurs humanistes sont battues en brèche et les principes de la démocratie remis en question dans un certain nombre de pays.

Dès le début de ce colloque, l'intervention de **Matthias Savignac**, président de la MGEN, donnait le ton en soulignant que nous devons défendre le respect de la vie humaine par le retour des Lumières et qu'il convient de réveiller les consciences dans un monde en bascule en combattant toute forme d'aliénation.

**Alain Arnaud**, président du CIRIEC-France, a rappelé l'importance de la réflexion pour faire des propositions tant en matière d'économie publique que d'économie sociale, soulignant combien cette approche constituait l'ADN du CIRIEC. Ces réflexions et les actions qui en découlent permettent de réaffirmer la conviction profonde que face aux enjeux cruciaux pour la démocratie et la liberté, le CIRIEC-France doit s'engager dans un travail de recherche pour remettre au goût du jour l'esprit des Lumières, et pour promouvoir celles du 21ème siècle. Ce colloque est un moment important pour la poursuite de nos travaux.

L'animation de **Pascal Pérez**, consultant, expert en évaluation des affaires publiques, a permis de mener une réflexion forte par des interventions de qualité sur le sujet.

**Cécile Révauger**, auteure et historiographe dans les domaines de la franc-maçonnerie et des Lumières, a rappelé l'histoire des Lumières en Europe et leur importance dans l'évolution de nos civilisations car elles touchaient un public plus large que les philosophes et donnaient une véritable impulsion au vivre ensemble. Pour elle, prédominent trois grands principes : l'affranchissement des tutelles, l'autonomie de l'individu, l'émancipation politique. L'Homme est encouragé à réfléchir par lui-même plutôt que de suivre des dogmes. Il doit comprendre le monde, le mesurer, le dépasser. Il doit penser par lui-même. Pour cela, il doit développer son esprit critique et apprendre à l'utiliser, particulièrement en rejetant tout despotisme. Elle conclut en affirmant que rallumer les Lumières, c'est retrouver l'esprit critique, encourager à se perfectionner, défendre l'universalisme, ne pas s'enfermer dans les dogmes.

**Gilbert Deleuil**, préfet honoraire et président du collectif Galilée.sp, souligne l'importance de cette réflexion et des propositions faites dans l'ouvrage, en partant de la crise du service public et de la démocratie. Il constate le retour d'extrémismes et de l'obscurantisme, expliquant combien il a paru important à des acteurs de la fonction publique et d'autres acteurs attachés au service public de faire ce travail de recherche. Pour lui, le climat mondial conduit à tenter de retrouver les Lumières, quand d'autres modes de considérations politiques émergent pour une société moins humaniste, où le respect des droits de l'Homme est bafoué.

**Evelyne Cohen-Lemoine**, conférencière experte des transformations culturelles, poursuivant la réflexion engagée par les deux intervenants précédents, considère pour sa part, que deux points sont importants : le discernement et la sociabilité. Nous sommes inondés de connaissances mais nous ne faisons pas preuve de suffisamment de discernement, ce qui entraîne une méconnaissance de ce qu'est la vie en commun, notre perception du monde passant par l'information que nous recevons et que nous ne savons pas forcément sérier. Nous perdons, ainsi une part de notre libre déterminisme et de notre capacité à penser par nous-même.

Face à ce constat, la sociabilité permet d'échanger avec les autres, de construire sa propre pensée par ces échanges et de construire un corpus commun plus critique. Se pose alors une question centrale de notre réflexion sur la pertinence de la philosophie des Lumières au XXIème siècle : plutôt que de rallumer les Lumières ne faudrait-il pas les approfondir pour aller plus loin ?

Pour **Pierre Bauby**, auteur et spécialiste des services publics et de l'action publique en Europe, les Lumières sont une dynamique, celle de l'émancipation. Il nous invite à réfléchir comment les valeurs qui ont fondé les Lumières ont permis que nous connaissions 80 ans de paix sur le continent européen, montrant par-là combien l'influence des valeurs humanistes des Lumières ont permis à ce vieux continent de construire ensemble une autre relation basée sur la démocratie. Mais il tempère cette vision en soulignant qu'actuellement, nous sommes face au retour des empires (Chine, Russie, USA) et que tous ces empires mettent en cause la construction européenne et l'Union européenne. Pour lui, nous sommes face à une haine à l'encontre de la démocratie.

**Timothée Duverger**, responsable de la chaire TerrESS de Sciences Po Bordeaux, a conclu ces travaux par un plaidoyer fort sur la place de l'économie sociale et solidaire dans l'expression des principes et valeurs des Lumières, au travers de pratiques qui tiennent compte avant tout des femmes et des hommes qui y interviennent, mais aussi dans la dimension politique que cela représente d'une autre manière de concevoir les relations humaines. Il considère que l'approche de l'ESS permet de développer de nouvelles relations porteuses des idées et des pratiques des Lumières, en montrant notre capacité à agir pour faire vivre les Lumières grâce et au travers de l'ESS.

Au terme de ce colloque très complet et passionnant, **Jean-Louis Cabrespines**, Délégué général du CIRIEC-France, lors de la synthèse des travaux, souligne l'importance de l'éducation et regrette que cette question n'ait pas été suffisamment abordée, tant elle est un des moteurs de l'application des valeurs exprimées par les philosophes des Lumières. Il considère que c'est sans doute une des pistes sur laquelle devra travailler Galilée.sp et le CIRIEC-France dans les mois à venir, parmi toutes celles qui concernent l'émergence des Lumières, en particulier en faisant plus encore le lien entre économie publique et économie sociale. Ce colloque, à la fois par ses interventions de grande qualité, mais aussi par les questions des participants, a montré le modernisme de ce que les philosophes ont pu exprimer au XXVIIIème siècle et combien nous devrions reprendre ces concepts et approches.

Le CIRIEC-France et le collectif Galilée.sp considèrent que les travaux engagés à l'occasion de la sortie de cet ouvrage doivent se poursuivre. Le chantier n'est pas clos tant la situation actuelle demande que nous nous rappelions des fondamentaux pour une conception différente de celle que nous proposent les dirigeants actuels de pays dans lesquels la démocratie est menacée.

Poursuivre nos actions, en particulier dans l'économie sociale et solidaire et dans la défense de services publics, est un engagement qui doit nous permettre de défendre la démocratie et les valeurs qui l'animent. Plus que jamais, les échéances à venir dans notre pays et les risques que nous courons d'une perte de la démocratie et de la tension (voire la rupture) des liens sociaux doit conduire le CIRIEC-France à rester engagé dans la défense de la démocratie et de l'humanité.

Rallumer les Lumières, c'est donner plus de clarté sur la route à suivre et donner de l'espoir dans un moment de remise en cause des principes fondamentaux de la République.

\*\*\*\*\*



## « ENSEMBLE, RALLUMONS LES LUMIERES ! »

**Colloque du 29 juin 2026  
amphithéâtre de la MGEN  
3, square Max Hymans 75014 PARIS**

A partir de l'ouvrage collectif « Rallumons les Lumières ! » élaboré par le laboratoire d'idées Galilée.sp, le CIRIEC-France a organisé le 29 juin 2026 avec le soutien de la MGEN un colloque Pour débattre des raisons qui poussent à s'appuyer sur la philosophie des Lumières afin de tenter de remettre dans le bon sens un monde vacillant, en proie aux attaques contre les valeurs et les principes de la démocratie.

Après des propos forts de Matthias Savignac, président de la MGEN et d'Alain Arnaud, président du CIRIEC-France, le débat s'est engagé sous l'animation de Pascal Pérez avec Cécile Révauger, Gilbert Deleuil, Evelyne Cohen-Lemoine, Pierre Bauby et Timothée Duverger pour successivement rappeler l'apport de la philosophie des Lumières à nos sociétés contemporaines, s'interroger sur la nécessité aujourd'hui de « rallumer les Lumières », et de voir comment contribuer au redressement d'un monde en basculement. En clôture, Jean-Louis Cabrespines, délégué général du CIRIEC-France, a synthétisé les propos des intervenants et rappelé l'engagement du CIRIEC-France dans la défense de la démocratie et de l'humanité.

**[EN SAVOIR PLUS...](#)**



**5 au 8 octobre 2026**

**Prendre soin  
du monde**

la contribution  
essentielle de l'économie  
sociale et des entreprises



## **35e Congrès international du CIRIEC – Montréal 2026**

Du **5 au 8 octobre 2026**, le CIRIEC International et le CIRIEC-Canada vous donnent rendez-vous à **Montréal** pour participer à une réflexion collective sur le thème « **Prendre soin du monde : la contribution essentielle de l'économie sociale et des entreprises** ».

Cette édition réunira des chercheurs, des décideurs publics, des acteurs de terrain et des représentants d'entreprises publiques et de l'économie sociale du monde entier.

Ce grand rendez-vous international constituera un **espace de réflexion et d'échanges** avec les praticiens sur le rôle fondamental de l'économie sociale et des entreprises publiques dans la transition écologique, la justice sociale et la gouvernance démocratique.

### **Parmi les thématiques abordées :**

- Crises multiples et résilience des structures publiques et sociales
- Transition socio écologique, économie circulaire et gestion des matières résiduelles
- Habitation, logement et milieu de vie
- Financement solidaire, durable et modèles économiques alternatifs
- Rôle des entreprises publiques dans l'énergie, les transports et les infrastructures



### **Conférencière principale :**

**Julia Cagé**

Professeure d'économie à Sciences Po Paris  
Chercheuse affiliée au Center for Economic and Policy Research ([CEPR](#)),  
et au [CESifo](#) Research Network.

**programme : [ICI](#)**

**inscription : [ICI](#)**



## **« Faites-moi confiance. Nous pouvons co-cr  ter (et non co-d  truire) » : les communaut  s   nerg  tiques b  tissent un avenir durable**

Luciana OLIVEIRA MILIT  O & Josivania SILVA FARIAS

**WORKING PAPER CIRIEC n   2026/01**

Dans un contexte mondial marqu   par un manque de confiance des citoyens envers les pouvoirs publics, il est essentiel de mieux comprendre les relations entre les acteurs des communaut  s   nerg  tiques afin de promouvoir la coproduction d'  nergies renouvelables en vue de la transition   nerg  tique.    cet   gard, la pr  sente   tude a cherch      d  terminer comment la confiance des citoyens envers les acteurs au sein de la communaut     nerg  tique favorise la co-cr  ation de valeur et att  nue la co-destruction de valeur. En adoptant une approche qualitative, une   tude de cas a   t   men  e au sein de la communaut     nerg  tique lanc  e par la premi  re coop  rative d'  nergie photovolta  que du Minas Gerais, au Br  sil. Des entretiens ont   t   men  s aupr  s de la coop  rative d'  nergie renouvelable, de 12 membres de la coop  rative et de six acteurs institutionnels de la communaut  , en plus d'une analyse documentaire portant sur 18 organisations. L'analyse de contenu s'  st appuy  e sur trois niveaux de confiance –    savoir la confiance fond  e sur le calcul, la confiance fond  e sur la connaissance et la confiance fond  e sur l'identification – ainsi que sur trois pratiques : l'entra  de, le paiement et l'information. Les r  sultats montrent que la confiance fond  e sur l'identification, qui repose principalement sur des relations interpersonnelles   troites, favorise la coproduction d'  nergie renouvelable et la co-cr  ation de valeur. Ce niveau   lev   de confiance peut s'  tendre    la coop  rative   nerg  tique. La confiance fond  e sur la connaissance joue   galement un r  le significatif, en particulier dans les interactions entre les membres de la coop  rative et les organisations publiques ou priv  es. Cependant, m  me un niveau   lev   de confiance n'  limine pas le risque de co-destruction de valeur. L'une des principales contributions de cette   tude r  side dans l'accent mis sur le r  le strat  gique des interm  diaires de confiance, tels que les dirigeants locaux et les coop  ratives, qui agissent comme des catalyseurs de la transition   nerg  tique. Pour les recherches futures, nous sugg  rons d'approfondir l'  tude du r  le des interm  diaires dans les r  seaux de confiance li  s    la co-cr  ation et    la co-destruction de valeur. Il est   galement recommand   d'explorer comment l'innovation sociale contribue    la transition   nerg  tique et    l'inclusion des groupes vuln  rables.

**LIRE LA SUITE** (en anglais) ...



La lettre mensuelle « **Social Economy News** » est proposée par le **CIRIEC-International** en partenariat avec le CIRIEC-Espagne. Il est disponible en 3 langues (EN, ESP, FR) > <http://www.socialeconomynews.eu/>

Voir le dernier numéro > **SEN#52 de juin 2026**

**A la une :**

### **Méditerranée, espace d'Économie Sociale**

**Susanna Coppolecchia**, Independent Researcher in Educational Sciences. PhD from the University of Bologna. Specialist in transformative education, social innovation, democratic participation, and Euro-Mediterranean cooperation.



Alors que la Méditerranée continue d'occuper les chroniques internationales comme théâtre de conflits, de tensions migratoires et géopolitiques, il existe une autre Méditerranée qui fait rarement la une de l'actualité : celle des communautés qui coopèrent, des organisations qui créent des liens et des personnes qui transforment les différences en opportunités de développement partagé. C'est cette perspective qui a émergé lors du Congrès international « Méditerranée : Espace d'Économie Sociale », organisé le 23 mai 2026 à Mazara del Vallo, en Sicile. L'initiative, promue par l'Institut Euro-Arabe, le Centre diocésain des Opérateurs de Paix et la Fondation San Vito, a réuni des représentants institutionnels, des organisations de l'économie sociale, des coopératives, des chercheurs, des administrateurs locaux et des acteurs de la société civile issus de différents pays méditerranéens.

**LIRE LA SUITE...**

**Quelques autres thèmes évoqués :**

- **Des représentants gouvernementaux de 30 pays créent, dans le cadre de l'ONU, le Groupe des Amis de l'Économie Sociale et Solidaire**
- **L'économie sociale appelle les institutions de l'UE à renforcer l'investissement social dans le prochain budget de l'UE**
- **CIRIEC-Espagne a célébré son 40e anniversaire avec un grand événement à Valence le 25 juin**
- **ESS France adopte deux résolutions, contre la « préférence nationale » et contre les violences sexistes et sexuelles**

**CONSULTER SOCIAL ECONOMY NEWS**

**Pour s'abonner > ICI**



## ***Manifeste pour la civilisation européenne des Lumières***

L'Union européenne traverse un moment de vérité. Le retour de Donald Trump, les fractures du multilatéralisme, l'agression russe contre l'Ukraine, les dépendances technologiques, énergétiques et militaires, ainsi que la montée des populismes et des régimes illibéraux obligent les Européens à revisiter leur histoire et à clarifier leur ambition.

Depuis 1945, notre continent a vécu sa reconstruction dans la paix, la dynamique d'un projet européen *sui generis* et sous deux grands cadres successifs de pensée économique : d'abord le compromis keynésien, économique, social et productif de l'après-guerre, puis le tournant néolibéral fondé sur la « libération des forces du marché » et la mise en concurrence généralisée à partir des années 1980. Nous faisons désormais l'hypothèse qu'un troisième moment s'ouvre, plus brutal encore, marqué par le recul de la démocratie et de l'État de droit et par des risques sur le projet européen lui-même. Les polémiques suscitées dans l'Union Européenne (UE) par le discours de J. D. Vance à Munich en février 2025, ou encore les débats croissants autour de la contestation de l'État de droit, illustrent cette nouvelle phase de tension.

Cependant, l'UE compte plus de 450 millions d'habitants en 2025 (700 millions d'habitants, hors la Russie, pour le territoire de l'Europe « géographique ») et demeure l'un des premiers ensembles économiques, normatifs et culturels du monde. Rappelons que les Etats-Unis ne comptent que 350 millions d'habitants... Son défi n'est donc pas d'inventer ex nihilo une puissance introuvable, mais de retrouver sans complexes la conscience de ses propres racines, de ce qu'elle a apporté à l'histoire humaine, de reconnaître lucidement ses contradictions, puis de se réorganiser pour affronter les périls contemporains.

Ce manifeste défend deux idées simples et déclare une urgence : l'Europe des Lumières n'est ni un vestige à vénérer ni un bloc à condamner, mais une civilisation sans cesse en réinvention pour qu'elle puisse continuer à porter ce qu'elle a produit de meilleur — la raison critique, les droits fondamentaux, la démocratie, l'émancipation, la protection sociale et la recherche d'une prospérité partagée. Il y a urgence car les nouveaux impérialismes russe, américain et chinois sont à l'offensive et menaçants.

**[LIRE LA SUITE...](#)**



## **Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail**

### **Comment la numérisation transforme-t-elle l'économie sociale ?**

**Eurofound** a lancé une **étude à l'échelle de l'UE sur la numérisation dans l'économie sociale et solidaire, menée auprès des 27 États membres**. Cette enquête s'adresse aux **acteurs de l'économie sociale et solidaire dans toute l'UE**.

Ce travail vise à constituer une base de données probantes, solide et comparative, sur la manière dont la transformation numérique influence la gouvernance, la gestion, la fourniture de produits et de services ainsi que les pratiques d'emploi au sein des organisations de l'économie sociale. Ces données appuient les initiatives de la Commission européenne relatives au plan d'action pour l'économie sociale.

Les résultats contribueront à façonner les politiques futures et à soutenir une économie sociale plus forte et plus résiliente à travers l'Europe.

Si vous représentez une organisation de l'économie sociale et solidaire, faites entendre votre voix. Votre contribution permettra à l'Europe de mieux comprendre les besoins et les priorités numériques de ce secteur. (*Eurofound*)

<https://lnkd.in/eCmRthhd>

**L'Udes** vous invite à la première édition  
de son

**Université des employeurs engagés.**

**Mercredi 20 et Jeudi 21 janvier 2027**

MGEN, 3 Square Max Hymans, Paris 15e



### **Au programme**

Tables rondes inspirantes, ateliers pratiques et partages d'expériences concrets  
pour faire bouger les lignes de l'engagement.

**BLOQUER LA DATE**

*Le programme détaillé et l'ouverture des inscriptions vous seront partagés ultérieurement.*



Paris, le 25 juin 2026

**A l'occasion de l'Assemblée générale de la Mutualité Française, réunie ce jeudi 25 juin à la Maison de la Mutualité (Paris), les délégués ont réélu Éric Chenut à la présidence de la Fédération pour un mandat de cinq ans.**

Depuis son élection en octobre 2021, Éric Chenut a porté une parole exigeante sur l'avenir de la protection sociale et annoncé des États généraux de la santé et de la protection sociale, mobilisant citoyens, professionnels et acteurs de terrain partout en France. Sa première mandature a été jalonnée de transformations majeures pour le mouvement mutualiste. Parmi elles figurent la définition d'une raison d'être, le renforcement des actions de représentation des mutuelles adhérentes, la mise en valeur du modèle mutualiste grâce à la mesure de son empreinte et l'adoption d'un manifeste pour repenser l'avenir de la protection sociale. Les délégués ont renouvelé leur confiance à Éric Chenut dans un contexte budgétaire en tension qui rend plus que jamais nécessaire une autre manière de travailler et de refonder ensemble notre système de protection sociale. Dès lors, pour ce nouveau mandat, Éric Chenut a fixé des orientations claires autour d'un diptyque de performance et action. A la veille d'échéances électorales majeures et afin d'agir toujours davantage au service de ses mutuelles adhérentes et des plus de 32 millions de personnes qu'elles protègent, la Mutualité Française entend poursuivre et renforcer son engagement dans le débat public. Elle continuera à faire entendre sa voix et à valoriser son expertise sur les grands enjeux de protection sociale, notamment en matière de santé, d'autonomie, de prévoyance, d'épargne et de retraite. Dans son discours, le président réélu a réaffirmé le rôle central du monde mutualiste face aux défis du système de santé et de protection sociale.

***“Parce que les mutuelles jouent un rôle clé dans le quotidien de nos concitoyens, parce que nous sommes les artisans et les garants d'une société de réconciliation, le rôle de nos organisations est précieux ! A l'heure où notre société est fracturée, culturellement, socialement, économiquement, politiquement, nous créons des ponts, des liens, du sens en défendant un modèle de société fondé sur la solidarité, l'entraide, une société où tout le monde protège tout le monde.”***

Éric Chenut, président de la Mutualité Française

## **APPEL DE LA MUTUALITE FRANCAISE**

Lors de son assemblée générale, le 25 juin 2026, à Paris, la Mutualité Française a également lancé un Appel à la mobilisation pour l'avenir de la protection sociale. A travers ce texte, le mouvement mutualiste sanctionne d'un carton rouge la taxation de la santé et les déremboursements de soins, tout en rappelant que « réformer suppose de poser un diagnostic, de débattre des options, d'associer les parties prenantes ».

<https://www.mutualite.fr/actualites/lappel-de-la-mutualite-francaise/>



## De l'histoire des idées au nouveau récit de l'économie d'intérêt collectif

Journée d'étude au CEDIAS, Paris, 28 mai 2026

Et si le néolibéralisme n'était qu'une réalité alternative ? C'est ce que prouve un texte inconnu de Condorcet de 1790, qui résume *La richesse des nations*, republié cette année pour le 250<sup>e</sup> anniversaire de ce livre fondateur. Ce résumé n'invoque ni la main invisible, ni le laisser-faire, ni le libéralisme économique, ni le capitalisme. Différemment, Condorcet et ses amis présentent Adam Smith comme le fondateur de l'économie sociale, devant éclairer la République naissante. Leurs écrits ont ensuite inspiré de nombreux mouvements sociaux, jusqu'à aujourd'hui.

A partir de ces écrits, une journée d'étude a été organisée avec pour objectif d'explorer les implications de ce renversement de la logique économique habituelle, pour potentiellement développer de nouveaux récits, de nouvelles pratiques et des recherches futures pour l'économie d'intérêt collectif, caractérisée par l'économie sociale et solidaire et l'économie publique.

**Thierry Pauchant**, professeur d'économie à Montréal a été l'intervenant central de la journée, à partir de ses ouvrages sur Adam Smith et Condorcet décrits comme auteurs du progressisme social et précurseurs de l'économie sociale.

L'ESS serait née au début de la Révolution en France et en Grande-Bretagne, à l'époque des Lumières. Selon l'intervenant il n'y a pas de théorie de la "main invisible" chez Adam Smith ; l'idée a été introduite en 1933 par les tenants du libéralisme économique parce que la théorie d'Adam Smith sur l'économie de marché les arrangeait. Or, Adam Smith qualifié de "capabiliste", appelait à fonder l'économie sur les droits humains originels.

**Alban Gonord**, agrégé de philosophie, directeur de l'engagement de la MACIF, faisant référence aux travaux de Ricoeur, souligne l'importance des récits sur l'ESS et la mutualisation dont les fondamentaux sont entre autres sociétés de personnes et pacte social commun. Il doit y avoir interaction entre droits humains et nature, et l'intérêt collectif est au-delà des seuls droits humains. Il propose de lancer un travail méthodique sur les récits de l'ESS dans le cadre du CIRIEC.

**Christophe Sente**, docteur en Sciences politiques et sociales -Université libre de Bruxelles, fait référence à la pensée Hayek qui considère que la satisfaction des besoins sociaux ne peut passer que par les règles du marché et l'initiative privée. Il estime que l'enjeu majeur de l'ESS est la démocratisation de l'entreprise et la représentation démocratique du travail. Il est nécessaire de la positionner comme vecteur de démocratie au sein des organisations.

**Pierre Bauby**, enseignant chercheur en sciences politiques, spécialiste des services publics part d'un mot-clé : la démocratie. Il faut proposer des actions nouvelles à partir de l'histoire de l'ESS, redonner du sens aux sociétés et faire converger des circuits différents avec des méthodes adaptées. A partir de la théorie des « capacités », il faudrait mettre en œuvre des possibilités concrètes pour combattre le modèle économique dominant. Une question se pose : quel rôle spécifique de l'ESS dans cette mise en œuvre ?

**Timothée Duverger**, historien, chercheur au Centre Emile Durkheim, responsable de la chaire TerrESS à Sciences Po Bordeaux, président du Conseil d'orientation du CIRIEC-France a animé les débats qui ont débouché sur les conclusions et orientations suivantes :

- Travailler au sein du CIRIEC sur la construction et la réalisation des récits de l'ESS
- Définir le format et le plan d'un document court (rapport ou livre) réunissant les idées discutées, en spécifiant le contenu et le public cible du document (scientifiques vs acteurs de terrain) et le mode de diffusion
- Proposer un comité pour organiser la diffusion : support, contenu, conditions, en lien avec la Cité de l'Economie (Citéco)
- Établir des propositions opérationnelles pour la démocratisation de l'entreprise (représentation du travail)
- Traduire les "capabilités" en actions opérationnelles et indicateurs mesurables pour les organisations de l'ESS.
- Clarifier la position sur Hayek et son articulation avec le récit de l'ESS pour éviter les ambiguïtés doctrinales.



## ACTUALITES DE GALILEE.SP

**Le collectif Galilée.sp est un laboratoire d'idées  
au sein du CIRIEC-France  
dédié au service public et aux fonctions publiques**  
<https://galileesp.org/>

### ENFIN UNE REFLEXION STRATEGIQUE SUR LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES !

16 juillet 2026

Par Catherine Gras, présidente fondatrice de Galilée.sp et ancienne haut-fonctionnaire de « Bercy »,  
membre du Conseil d'administration du CIRIEC-France

**L'analyse faite par Daniel Lenoir est aussi sérieuse que pédagogique et de « bon sens ». A lire cet été, pour se faire son idée et participer aux débats de la future campagne présidentielle française.**

**Je vous invite à lire son article repris dans la rubrique « Idées et Débats » de notre site et figurant sur son Blog.**

Daniel Lenoir nous présente la masse informe des « prélèvements obligatoires publics français » à partir de leur UTILITÉ.

**[LIRE LA SUITE...](#)**

### **QUESTIONS A PASCAL DEMURGER**

Directeur général de la MAIF, Coprésident de IMPACT-France



#### **1 – La MAIF est historiquement engagée dans le champ de la solidarité et de l'économie sociale et solidaire. Quel positionnement adopte-t-elle aujourd'hui face aux grandes mutations en cours ?**

La MAIF n'a jamais séparé son activité d'assureur de son engagement militant. Cet engagement remonte à sa création, porté par des enseignants qui voulaient s'assurer différemment, dans un esprit de solidarité.

Les mutations que nous traversons aujourd'hui sont nombreuses et se renforcent mutuellement : le dérèglement climatique multiplie les sinistres et transforme en profondeur notre métier d'assureur ; l'intelligence artificielle bouleverse nos organisations et nos manières de travailler ; ces transformations s'accompagnent de tensions sociales autour de la création de la valeur et de son partage.

Face à cela, notre positionnement s'articule autour de trois responsabilités, qui sont pour moi indissociables.

Envers nos sociétaires, d'abord. Les protéger face à des risques nouveaux est au cœur de notre métier. Nous le faisons évoluer notamment en développant la prévention, la réparation résiliente aux côtés de la seule indemnisation, pour anticiper et réduire les conséquences des risques climatiques. Notre objectif est de préserver un monde habitable.

Envers nos collaborateurs, ensuite, en garantissant des conditions de travail qui ont du sens face à ces mutations. C'est le modèle du management par la confiance que nous pratiquons depuis plus de dix ans : il repose sur une logique de symétrie des attentions, selon laquelle la considération, la confiance et la bienveillance dont l'entreprise fera preuve à l'égard de ses salariés seront aussi bénéfiques pour le service apporté à nos sociétaires. Envers la société, enfin, en cherchant toujours à ce que nos externalités positives dépassent nos externalités négatives, que ce soit en matière sociale, de diversité et d'inclusion, écologique ou plus récemment de souveraineté numérique.

Ces trois dimensions se nourrissent mutuellement. Par exemple, la décision de créer un dividende écologique, équivalent à 10% des bénéfices de la MAIF, visait précisément à prendre soin à la fois de l'environnement et de nos sociétaires, en menant des opérations de réhabilitation de la biodiversité, mais aussi de leurs habitations en finançant des travaux pour les rendre plus résilientes face au dérèglement climatique.

## **2 – Après avoir redéfini sa raison d'être, la MAIF a décidé en 2020 de devenir société à mission comme prévu par la loi Pacte. Quels enseignements en tirez-vous six ans après ?**

Nous avons contribué à construire ce cadre, avec la conviction que la loi Pacte pouvait changer en profondeur la manière dont les entreprises se conçoivent. Six ans après, je peux dire que cela fonctionne à la MAIF mais à certaines conditions.

La première condition est la cohérence entre ce que l'on affirme et ce que l'on fait. Une société à mission qui proclame des engagements sans les traduire dans ses décisions concrètes perd toute crédibilité, en interne comme en externe. C'est la condition la plus exigeante par hypothèse.

Ensuite, la mission doit réellement structurer la prise de décision. À la MAIF, cette attention sincère aux autres et au monde se décline en un quadriptyque : performance durable de l'entreprise, satisfaction des sociétaires, contribution au bien commun, épanouissement des acteurs. Chaque arbitrage important est évalué à l'aune de cette grille.

La troisième condition est une certaine vigilance sur les conditions d'exercice du contrôle. Le comité de mission, indépendant, doit avoir les moyens et la liberté d'exercer un regard exigeant sur nos résultats. Sans cette redevabilité réelle, le risque est que le statut devienne un exercice de communication.

Enfin, la mission est un cheminement long, parsemé d'itérations et de réajustements. Il faut accepter d'être mis en doute, interrogé et challengé sur ses propres engagements. L'idéal étant que chaque salarié se sente dépositaire de la mission et incité à la porter au quotidien. C'est cette tension permanente qui, à mes yeux, donne sa valeur et sa richesse à la démarche.

## **3 – Vous avez été reconduit dans votre fonction de coprésident du mouvement des entreprises engagées Impact France. Dans un contexte international de plus en plus difficile et instable, quelles préconisations formulez-vous pour que les entreprises françaises puissent résister ?**

Je pense que le risque principal pour la France et l'Europe serait d'accepter une soumission économique face aux acteurs très conquérants que sont la Chine et les Etats-Unis. Ce qu'il faut craindre c'est un continent qui, au lieu de se protéger et d'investir dans les secteurs d'avenir, détricoterait son modèle social, ses normes et in fine ses valeurs en espérant rester dans la course par la seule compression des coûts. La compétitivité coût est importante, mais le modèle du prix le plus bas n'a pas d'avenir durable tant il détruit emplois, ressources naturelles et nous maintient dans des dépendances dangereuses.

Ce qu'il faut au contraire engager, c'est une quête de la qualité comme outil de compétitivité et source de progrès. Notre modèle doit favoriser les entreprises qui produisent des marchandises et délivrent des services de qualité, intégrant les enjeux sociaux et environnementaux. C'est de cette manière que nous tirerons notre épingle du jeu, créerons des emplois de qualité et donnerons du sens au travail.

Trois leviers me semblent prioritaires. D'abord, une concurrence plus loyale avec les acteurs non européens, pour que les entreprises qui investissent dans la qualité, la décarbonation, la formation ne soient plus pénalisées face à des modèles court termistes. Cela peut supposer des protections intelligentes selon les secteurs.

Ensuite, un investissement massif, à la fois public et privé, dans les filières stratégiques, l'énergie décarbonée et les compétences critiques, par l'orientation des marchés publics et de l'épargne, car c'est notre capacité productive qui conditionne notre indépendance.

Enfin, remettre le travail au centre, en le rendant à la fois plus rémunérateur et plus porteur de sens, pour donner les moyens de soutenir ce modèle de quête de la qualité et restaurer la cohésion sociale qui est elle-même une condition de résilience.

Et cette conviction n'est pas isolée : le Mouvement Impact France, que je copréside, réunit aujourd'hui 30 000 entreprises, contre 8 000 il y a trois ans. C'est le signe, dont je me réjouis, que des dirigeants toujours plus nombreux ont compris que l'engagement social et environnemental est un avantage économique, qui nourrit leur performance. C'est, à mes yeux, une raison suffisante de ne pas baisser les bras.

**4 – Vous avez publiquement pris position sur les risques de l'arrivée au pouvoir du Rassemblement National et reproché à une « part croissante du monde économique » de se préparer à cette éventualité. Pouvez-vous préciser votre analyse face à cette situation ?**

Je n'ai pas vocation à commenter constamment la vie politique, mais j'ai effectivement pris la parole sur un sujet précis : l'opération de séduction du RN vis-à-vis du patronat.

J'ai voulu alerter sur les risques d'un rapprochement qui, à mes yeux et comme dirigeant de la MAIF, ne fait qu'accélérer la montée en puissance d'un parti déjà aux portes du pouvoir en lui conférant une image de sérieux, sans garantir en aucun cas une bonne politique économique pour la France.

C'était une prise de position réfléchie, qui repose sur les incohérences économiques du programme du RN, mais aussi sur le constat qu'il reste un parti qui souhaite rompre avec nos valeurs républicaines et menacerait notre État de droit, notamment au travers de son projet de préférence nationale qui reviendrait à priver d'égalité de droits des millions d'étrangers et binationaux.

\*\*\*\*\*

## Pour une réforme intégrale des finances publiques

(article paru sur le blogue de Daniel Lenoir « [L'âge de raison\(s\)](#) »)

3 juillet 2026



**Daniel LENOIR**

Inspecteur Général des Affaires Sociales honoraire

Membre du Conseil scientifique de la MSA

<https://www.daniel-lenoir.fr/pour-une-reforme-integrale-des-finances-publiques/>

*Dans le contexte de la crise des finances publiques, ce papier a pour objectif d'en refonder le cadre conceptuel en sortant de cet agrégat composite et délétère que représentent les prélèvements obligatoires. Il part de l'hypothèse que nous ne réussirons à résoudre cette crise que si nous sortons du cadre hérité des réformes de la Révolution et de la Restauration et qui ne visait qu'une partie de ce que recouvre les finances publiques aujourd'hui. Il fait suite à mon papier sur le consentement à la solidarité et reprend les distinctions que j'y fait en introduction entre les trois blocs des finances publiques*

On peut considérer que l'ensemble des finances publiques regroupe trois blocs :

1. Celui des fonctions régaliennes et régulatrices de l'Etat, dont les charges sont pour l'essentiel retracées dans le budget de l'Etat (loi de finances), mais qui peuvent être déléguées, notamment aux communes pour l'état civil ou pour les pièces d'identité (ou, pour partie aux Départements pour la sécurité civile).
2. Celui des fonctions de solidarité, en partie retracées par les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS), mais aussi par le budget de l'Etat et des départements, sans oublier les autres assurances sociales (retraite complémentaire, assurance chômage).
3. Et enfin le bloc des services publics (au premier rang desquels le budget de l'Education nationale, retracé, mais pas seulement puisqu'une partie est dans le budget des collectivités locales, dans la loi de finances), mais aussi les services publics de santé (financés pour l'essentiel dans le cadre du bloc précédent par l'assurance maladie), les services publics locaux notamment environnementaux (eau, déchets, etc..) en général gérés par les intercommunalités et souvent délégués à des opérateurs privés, mais aussi la gestion des différents réseaux (transport par exemple) pour une grande part privatisés aujourd'hui (électricité, télécommunication, etc.). Il est rare que ces services publics soient totalement gratuits, comme l'école ou les routes, i.e. financés totalement par l'impôt.

Le découpage actuel présente plusieurs défauts :

- d'une part chacune de ces fonctions relève d'une logique économique différente :
  - la première relève d'une logique de biens impartageable, c'est le cœur de la République, du commun républicain, qui assure la sécurité et l'administration du pays et à laquelle s'applique les article 13 et 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) qui définissent les conditions du consentement à l'impôt.

- la deuxième relève d'une logique de mutualisation des risques, qui constitue une forme d'échange différente de celle du don et du contre don, mais aussi de celle du marché (voir Le consentement à la solidarité, ciment invisible de notre modèle social)
- la troisième correspond à une logique de prestations de service dont tout ou, le plus souvent, partie du financement est mise en commun, avec souvent des redevances ou des taxes
- affectées, services respectant de surcroît les principes du service public, notamment le principe d'égalité et son corolaire, l'universalité.
- d'autre part l'éclatement entre trois types de budgets (LF, LFSS et budgets des collectivités territoriales, sans parler des dépenses qui ne font pas l'objet d'un exercice analogue) avec des logiques différentes, nuit à la transparence et à la lisibilité de la délibération démocratique sur ces différents sujets.

On mélange donc dans un ensemble qualifié de dépenses publiques, des dépenses qui n'ont rien à voir les unes avec les autres ce qui nuit gravement à l'application de l'article 14 de la DDHC : *« Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée »*. Cela me conduit à proposer une nouvelle architecture des finances publiques reposant sur trois exercices législatifs.

- **Une loi de finances ramenées aux seules fonctions régaliennes et régulatrices de l'Etat.**

Celle-ci concernerait les seules fonctions visées par l'article 13 de la DDHC : *« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »*

Sont donc d'abord visées les fonctions dites régaliennes : l'état civil et la nationalité, la gestion de l'immigration, la laïcité et les relations avec les religions, la sécurité (la « *sûreté* » de la DDHC), i.e. la police, la justice, la sécurité civile, la défense ainsi que la diplomatie. Sachant que le pouvoir de battre monnaie a été délégué à la banque centrale européenne avec l'Euro, comme d'ailleurs, pour partie, à l'UE pour la politique migratoire avec les accords de Schengen et de Dublin. On peut d'ailleurs faire un raisonnement analogue pour la défense avec l'Otan aujourd'hui et à l'Europe de la défense demain si elle voit le jour. Missions régaliennes et donc indivisibles par définition, comme l'est la République, et qui sont au cœur du pacte républicain. Par ailleurs certaines de ces fonctions peuvent aussi être en partie exercées par les pouvoirs locaux, principalement les maires, par exemple en matière d'état civil et de police.

Il faut aussi y ajouter les fonctions de régulation, donc d'abord législatives et réglementaires, i.e. le droit applicable bien sûr, et derrière elles les charges de fonctionnement de notre démocratie, ainsi que des différentes autorités indépendantes (Défenseur des droits, Arcom, Cnil, etc.). Mais aussi les interventions, devenues importantes, de l'Etat, et donc des administrations centrales et de leurs services déconcentrés. Relève aussi de cette fonction régulatrice le prélèvement de l'impôt et la gestion du « Trésor », et notamment de la dette, mais aussi du patrimoine matériel et immatériel de l'Etat.

L'ensemble de ces fonctions représentent actuellement 173 Md€ de dépenses annuelles, soit à peine plus de 8% de la dépense publique. Il faut y intégrer les dépenses d'administration des collectivités locales, financées pour partie par des dotations de l'Etat, ce qui amène à 208 Mds€ soit près de 10% de la dépense publique. Il faut aussi intégrer les dépenses d'intervention, notamment d'investissement, de l'un et des autres, hormis, bien sûr celles qui relèvent des deux autres blocs, et qui, pour les collectivités territoriales, sont aujourd'hui couvertes également et en grande partie par les dotations de l'Etat.

Sauf la numérisation de certaines fonctions, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle, les gains de productivité et donc les marges d'économie sont limitées sur ces fonctions. A contrario, et pour des raisons différentes certaines fonctions régaliennes comme la défense, la police et la justice nécessitent un accroissement important des dépenses. En revanche, la France se caractérise par une faible efficacité de l'action publique et des efforts de rationalisation pourraient être faits pour en améliorer l'efficacité et en diminuer les coûts de coordination visiblement plus importants en France que dans bien d'autres pays. A ce titre deux mesures devraient être rapidement engagées :

- du côté de l'Etat, inscrire les grands périmètres ministériels (une dizaine maximum) dans une loi organique, de façon à ce que chaque remaniement ministériel ne conduise à une modification coûteuse de l'organigramme de l'Etat, tant pour les administrations centrales que pour les services déconcentrés, chacun devant resté rattaché à un ministère et à un seul.
- du côté des collectivités territoriales, mettre fin au fameux mille-feuille territorial, en privilégiant les échelons intercommunal et régional plus que départemental, et en leur déléguant les compétences qui peuvent être mieux exercées localement et en les répartissant clairement entre les différents niveaux : ce qui suppose de mettre fin à la clause générale de compétence et de limiter celle de l'Etat, sur celles qui ne sont pas les siennes, à un contrôle budgétaire et de légalité exercé par les juridictions administratives et financières.

Pour régler la question de la dette publique (de l'Etat), un mécanisme d'amortissement analogue à celui adopté pour la Cades avec la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) pourrait être mis en place. Sachant que contrairement à la Sécurité sociale, il n'est pas nécessaire d'amortir la totalité de la dette, mais de la ramener à un niveau soutenable pour le budget de l'Etat. Il est nécessaire en revanche de financer les investissements publics par l'emprunt. A cet égard il est urgent de réformer la comptabilité publique, pour intégrer dans les comptes de l'Etat, un compte de bilan, qui en retrace les actifs et les passifs.

Pour les dépenses annuelles de fonctionnement et d'intervention il faudrait évidemment adopter une règle d'or, mais sur une période pluriannuelle (cinq ans, le temps d'une législature et la durée habituelle des cycles courts), ajustable chaque année en fonction des écarts à la trajectoire, pour tenir compte des variations conjoncturelles de l'économie et éviter les politiques récessives.

Ce bloc pourrait être financé par la TVA, ainsi que par les impôts sur la propriété et sur les entreprises. La suppression progressive (sur trois à cinq ans) des exonérations de charges permettrait, à elle seule de couvrir les deux tiers du déficit actuel.

- **Une loi de financement de la Sécurité sociale élargie**

*« Les lois de financement de la Sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixent ses objectifs de dépenses. »* (article 34 de la Constitution). La nouvelle loi de financement (article 47-1 de la Constitution) serait élargie aux fonctions de solidarité aujourd'hui inscrites dans le budget de l'Etat (allocations logement, prime d'activité, allocation aux adultes handicapés principalement) et des Départements (RSA, APA, PCH, notamment). Elle couvrirait également les assurances sociales qui n'y sont pas intégrées, i.e. les retraites complémentaires (Agirc-Arrco) et l'assurance chômage (Unedic). Il suffit pour cela de reprendre la définition de la Sécurité sociale qui résulte de l'application des règlements européens de coordination, i.e. l'ensemble des « régimes légaux » de sécurité sociale, ce qui au passage renoue avec l'inspiration des fondateurs de la Sécurité sociale en 1945.

L'ensemble de ces dépenses représentent 850 Mds €, répartis entre les assurances sociales pour 650 Mds €, l'Etat et les Départements pour 70 Mds € chacun, et 60 Mds € des autres collectivités (principalement les communes pour l'aide sociale facultative). Ces dépenses seraient, en fonction des branches et des types de solidarité, financées par les cotisations sociales (pour les prestations en espèces), par la CSG et les taxes affectées pour l'assurance maladie, par un prélèvement sur les successions pour la dépendance, et par l'IRPP pour les prestations familiales et de solidarité, dans une logique de revenu de base et de continuité socio fiscale.

Hormis les charges de fonctionnement des caisses (particulièrement faibles avec moins de 2% des prestations versées : notre système de gestion est particulièrement efficace et souffre surtout des économies excessives qui ont été faites depuis 2018, notamment dans la branche famille), il ne s'agit pas de frais de fonctionnement comme on l'entend souvent (encore ce matin 30 juin dans la bouche de Philippe Aghion sur France Inter). Il s'agit d'un mécanisme de solidarité auquel les français sont attachés. Il n'y a aucune raison que sa dynamique soit alignée sur celle de la croissance du PIB, comme essaient de le faire sans réel succès, les gouvernements successifs depuis des décennies. D'autant moins que cette logique de rationnement a conduit à retarder des réformes nécessaires (comme la prise en charge satisfaisante de la dépendance ou des soins palliatifs) et que de nouveaux besoins se font jour (sécurité sociale climatique, voire alimentaire). Un haut niveau de mutualisation obligatoire est un choix de société. De ce point de vue l'alinéa correspondant de l'article 34 devrait être modifié de la façon suivante « *Les lois de financement de la Sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et fixent en conséquence ses objectifs de dépenses et les recettes qui lui sont affectées.* »

Pour les mêmes raisons, il n'y a pas de raison, hormis pour les dépenses d'investissement (qui relèvent principalement du troisième bloc, par exemple pour les investissements hospitaliers), que ces dépenses de solidarité soient financées par la dette et de ce point de vue il faut maintenir l'objectif d'amortissement de la Cades dont le rôle devrait à terme se limiter à gérer les variations conjoncturelles du résultat dans le cadre d'une règle d'or pluriannuelle. En revanche il serait nécessaire de reconstituer un fonds de réserve des retraites pour lisser les effets du vieillissement. Là encore, les comptes consolidés de la sécurité sociale devraient comporter un compte de bilan qui en revanche ne devrait pas reprendre les règles de provisionnement des assurances pour les engagements à long terme (retraite, dépendance) ceux-ci étant garantis non par des réserves comme en cas de capitalisation, mais par la loi et la répartition.

Le rythme de croissance de cette dépense dépend de ce que j'ai appelé « le consentement à la solidarité », qui relève d'une autre philosophie et d'autres techniques que celui du consentement à l'impôt, comme j'ai pu le développer ici dans « Le consentement à la solidarité, ciment invisible de notre modèle social (ou comment sortir de la stratégie d'endiguement de la Sécurité sociale) ».

- **Un loi de financement des services publics**

Dans le schéma préconisé ici, il y aurait donc une deuxième loi de financement (et non de finances) inscrite, comme la LFSS, dans l'article 34 de la Constitution dont l'objet pourrait être rédigée de façon analogue (« *Les lois de financement des services publics déterminent les conditions générales de leur équilibre financier et, compte tenu leurs objectifs de dépenses les objectifs de recettes qui leurs sont affectées* ») et dont les modalités d'adoption feraient l'objet d'un nouvel article 47-2. Une loi de financement parce qu'il est délétère de gérer ces services publics dans la logique de rationnement qui est aujourd'hui à l'œuvre et dont on voit les effets : sous-investissement, perte de qualité, mécontentement et défiance citoyenne, dégradation des conditions de travail des agents. Loi de financement car, comme pour la mutualisation des risques, c'est un choix de société que de considérer que certains services relèvent d'une logique de service public et en respectent les principes : égalité et universalité, accessibilité, continuité et mutabilité (ou

adaptabilité) auxquels il faudrait ajouter, comme pour la mutualisation des risques, celui, plus important encore de fraternité.

C'est cette autonomie de chaque société que visent les règles européennes en matière de services d'intérêt général en reconnaissant « *le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser (ces services) d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs* ».

Cette loi de financement permettrait de clarifier le statut, les règles et le financement de chaque bloc de services publics -éducation, accueil de la petite enfance, santé, logement, environnement, transports, énergie, courrier, audiovisuel, culture, recherche-, en consolidant pour chacun les ressources propres, celles issues des budgets de l'État, de la sécurité sociale, des collectivités. Là encore une règle d'or pluriannuelle devrait être définie, l'endettement n'étant justifié que pour l'investissement avec au demeurant des besoins très importants dans ce domaine, notamment en matière d'investissement informatique avec un double objectif d'accessibilité et de productivité, mais aussi d'adaptation au changement climatique.

Sur chacun de ces blocs serait défini un objectif de dépense et retracé les conditions de l'équilibre avec les recettes affectées, les transferts, les subventions d'équilibre et la participation des usagers.

Du côté des services publics portés par les collectivités territoriales, il faudrait pouvoir leur redonner de l'autonomie financière. Outre les redevances pour un certain nombre de services, on pourrait créer une contribution locale de résidence, d'un montant modéré, qui se substituerait progressivement à une taxe foncière elle-même intégrée dans la fiscalité du patrimoine (donc fléchée vers l'Etat), payée par tous les résidents, partagée entre les différents niveaux de collectivités locales et affectée à des services identifiés (écoles, environnement, transports, etc...). De même, sans rétablir ni la taxe professionnelle ni la CVAE, il faudrait créer une contribution locale d'implantation pour les entreprises, qui se substituerait à l'actuelle cotisation foncière des entreprises (CFE) pour qu'elles participent équitablement au financement de ces services publics locaux ou régionaux dont elles bénéficient.

### **Et la dette publique alors ?**

A l'issue de ce processus, la dette publique serait répartie en trois segments :

La dette de l'Etat, elle-même composée d'une dette d'investissement et d'une dette keynésienne soutenable (c'est sur celle-ci que devrait s'appliquer de nouvelles règles maastrichtiennes).

La dette de la Sécurité sociale à terme limitée à une dette keynésienne d'amortissement des variations de la conjoncture.

La dette des services publics composée elle-même d'une dette keynésienne d'amortissement des cycles conjoncturels et d'une dette d'investissement financée par l'emprunt.

Comme pour la Cades, il faudra étaler dans le temps la réduction de l'endettement keynésien pour éviter un choc récessif.

\*\*\*\*\*

## Les réductions des crédits ESS, symptôme d'un mal plus profond



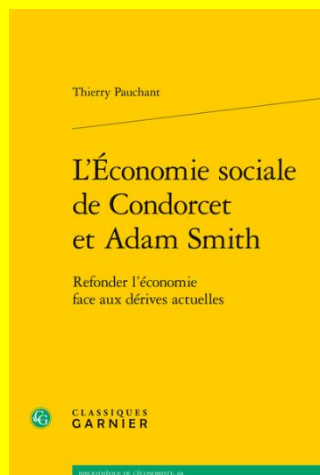
**Jean Philippe Milesy**

Secrétaire général de l'Institut Polanyi

Membre du Conseil d'administration du CIRIEC-France

Voilà deux ans que l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) sonne l'alarme. Un vaste plan social est en cours qui pourrait toucher près de 186.000 emplois. Déjà plus de 12.000 emplois ont été perdus dans les derniers mois. Les nouvelles réductions des crédits annoncées pour l'ESS risque d'être dramatiques. Car au-delà des destructions d'emplois ce sont « *des associations qui accompagnent les personnes âgées ou en situation de handicap, des structures qui favorisent l'insertion professionnelle, des acteurs qui maintiennent des services de proximité, des initiatives qui renforcent la cohésion sociale et la vitalité de nos territoires* » qui vont se trouver menacées. « *Ce sont des réalités humaines très concrètes qu'ils concernent* » pour reprendre ici la lettre ouverte que l'UDES vient d'adresser au ministre Serge Papin. Alors que des milliards sont consacrés à l'édification de data centers aux effets de prédation annoncés ou à de vaines dépenses militaires, l'engagement social de l'ESS subit les mêmes réductions de crédit que celles que doivent subir l'ensemble des interventions sociales de l'État et même les crédits de la Justice dont une récente affaire vient de montrer cruellement le manque de moyens. « Choose France » au profit des grands intérêts multinationaux est l'aveuglante priorité d'un gouvernement qui ne montre plus la moindre considération pour les habitantes et les habitants du pays dont la santé et le bien-être, l'éducation et la culture sont bazarés au gré des réductions de crédit.

Pour en revenir à l'ESS, alors que le gouvernement proclame sa volonté d'une « *stratégie nationale* » pour son développement, toutes les pratiques budgétaires nationales, comme les contraintes imposées aux collectivités territoriales, montrent un désintérêt voire un mépris profond pour celle-ci et ses acteurs et c'est à raison que le président de l'UDES a annoncé son retrait du processus. Le temps n'est plus aux attermoissements. Il est à une mobilisation ! Et cette mobilisation se trouve d'autant plus nécessaire que de lourds nuages semblent se profiler. Les municipalités RN, mais pas qu'elles, opèrent déjà des coupes qui ne sont pas que symboliques à l'encontre des associations qui montrent la moindre autonomie. Alors que Claire Thoury vient d'être portée à la tête du CESE, cette troisième assemblée de la République, comme ses homologues régionaux, les CESER, sont menacés par le RN, l'UDR et une partie de la droite dite « classique » non tant pour les économies que leur suppression représenterait mais pour les lieux vivants de démocratie sociale qu'ils sont. Les libertés associatives sont menacées par un usage abusif du Contrat d'engagement républicain, de plus en plus souvent reconnu comme tel par les juridictions administratives. Et il y a les nouveaux ajustements fiscaux— le CIBS—, la surinterprétation des règles européennes qui cherchent à aligner les entreprises non-lucratives de l'ESS sur un modèle unique, l'expérimentation de transfert à des Tribunaux aux affaires économiques composés de commerçants et d'entrepreneurs marquant à tout le moins une méconnaissance voire une hostilité aux modèles ESS, des procédures collectives des associations. Tout cela s'accumule. L'État-arbitre auquel veulent encore croire bien des dirigeants de l'ESS est de plus en plus un État au service des seuls intérêts de grands groupes capitalistes qui tendent vers les « lumières sombres » trumpiennes pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Arnaud Miranda. La démocratie sociale est gravement mise en cause et la démocratie politique vacille. Et vous vous faites quoi demain ?



## L'Économie sociale de Condorcet et Adam Smith

Refonder l'économie face aux dérives actuelles

**Thierry Pauchant**

L'économie sociale en France est née durant la Révolution française, en 1790. Pour décrire et adapter le modèle d'Adam Smith à un contexte républicain et démocratique, Condorcet a publié un résumé inédit de *La Richesse des Nations*, cherchant à inspirer une économie qui ne se limite pas à la recherche du profit individuel mais qui favorise le bien commun et l'émancipation des citoyens. Cette approche visait à corriger certaines limites du libéralisme naissant, notamment les inégalités et l'absence de régulation sociale. Condorcet reprend les idées fondamentales d'Adam Smith sur la division du travail et la richesse des nations, mais il les complète par une dimension éthique et sociale. Le livre de Thierry Pauchant montre comment ces fondations sont reprises aujourd'hui par des auteurs comme Amartya Sen, Martha Nussbaum et Joseph Stiglitz, et comment elles inspirent des entreprises et des initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'objectif est de proposer un modèle économique alternatif face aux dérives de l'ultralibéralisme, à l'épuisement des ressources et à l'accroissement des inégalités.

[SE PROCURER LE LIVRE...](#)

## Une société désirable

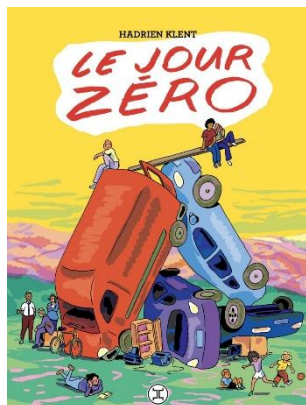
Comment prendre soin du monde

**Dominique Méda**

Les Français ne voudraient plus travailler, les jeunes seraient de plus en plus flemmards, l'État-providence serait devenu trop coûteux, l'intelligence artificielle devrait faire disparaître des millions d'emplois... Autant d'idées reçues qui saturer le débat public, plombent la confiance des citoyens et nous empêchent d'engager nos sociétés dans les politiques essentielles à mettre en œuvre pour faire face aux multiples crises qui les menacent. Dans des textes courts, vifs et pédagogiques, Dominique Méda montre comment nos sociétés peuvent organiser une reconversion écologique qui met au centre les plus modestes, accorde la plus grande attention aux conditions de travail, repense le rôle de l'entreprise dans la cité et voit dans l'égalité entre hommes et femmes un objectif majeur. Remaniées et enrichies d'une préface inédite, ces réflexions, qui dessinent une vision constructive de l'avenir, sont issues des chroniques de France Culture : « Le pourquoi du comment, économie et social ».



[SE PROCURER LE LIVRE...](#)



## LE JOUR ZÉRO

Hadrien Klent

### Note de lecture de Timothée Duverger

Le nouveau livre d'Hadrien Klent se situe quelque part entre le roman postapocalyptique Ravage de René Barjavel et l'utopie joyeuse de Gébé, L'An 01. Si l'on est clairement dans l'ambiance du second, auquel l'auteur se réfère explicitement, le récit commence par une gigantesque panne de tous les appareils électroniques à la suite d'une tempête solaire : c'est le jour zéro, qui signifie une faille inconnue dans l'univers informatique. Toute la civilisation retourne sinon à l'âge de pierre, du moins dans les années 1970. Tout est à réinventer. C'est l'âge de la rétro-innovation, où l'on renoue avec les vieilles machines, depuis les Cessna pour les avions aux Coccinelle pour les voitures en passant par les vélos. Reviennent en grâce les bobines de pellicule, le théâtre, les disques vinyles ou les postes de radio à galène. On pourrait craindre que ressortent le désordre et l'inhumanité, mais il n'en est rien. Ce roman décrit l'utopie d'un monde subitement déconnecté à travers une multiplicité de scènes, à l'Élysée comme dans les quartiers ou les territoires ruraux. Les fonctions essentielles sont assurées, tandis que les dynamiques d'entraide prennent le pas sur les égoïsmes. On observe partout en France un réinvestissement des rues, où résonnent les fêtes et la musique. Le président de la République, pourtant modéré, décide de suspendre les paiements et de lancer des états généraux. Il envisage même d'abolir la propriété privée. Jalonné de nombreux rappels historiques, que cela soit des moments de bascule comme la Seconde Guerre mondiale ou des références à l'anarchisme, ce roman s'efforce de rendre l'improbable pensable. Si l'on voit émerger des conflits entre des camps politiques et sociaux antagonistes, l'ensemble reste cependant très optimiste. Au point que le lecteur pourra se demander si le roman n'aurait pas gagné de la profondeur en étant mis en tension autour de ce qu'Ursula Le Guin nommait une « utopie ambiguë ». Car si l'histoire nous apprend une chose, c'est qu'elle n'est jamais terminée. Toute utopie fait inévitablement surgir de nouveaux problèmes. N'en voilà pas moins une œuvre rafraîchissante par les temps qui courent.

[SE PROCURER LE LIVRE ...](#)



Ruralités : changer de regard sur les territoires.

Les ruralités sont trop souvent abordées à travers des grilles de lecture dépassées : déclin, relégation ou nostalgie. Pourtant, elles sont aujourd'hui confrontées aux mêmes défis que l'ensemble du pays — transition écologique, mutations économiques, fractures sociales et renouvellement démocratique — tout en expérimentant des réponses originales. Issu des échanges de l'Estivale de Meymac, organisée par la [Région Nouvelle-Aquitaine](#) et la Fondation Jean-Jaurès, cet ouvrage collectif ([Éditions Le Bord de l'eau](#)) réunit les analyses de chercheurs, de responsables publics, d'élus locaux et d'acteurs de terrain. Sous la direction de [Dylan Buffinton](#), il propose de renouveler notre regard sur les campagnes et ouvre une réflexion sur le rôle stratégique des ruralités dans l'avenir de la France.

[EN SAVOIR PLUS...](#)



## AGENDA

|                        |                                                                                                                           |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9 septembre 2026       | Conseil d'administration du CIRIEC-France                                                                                 |
| 16 septembre 2026      | <a href="#">Rentrée de ESS France – Election présidentielle – Les priorités de l'ESS – (auditorium de AEMA Groupe)</a>    |
| 7-8 octobre 2026       | <a href="#">35<sup>ème</sup> Congrès international du CIRIEC à Montréal (Canada)</a>                                      |
| 27-28 novembre 2026    | Journées de l'économie autrement à Dijon (JEA)                                                                            |
| 20-21 janvier 2027     | Université Employeurs engagés – UDES à Paris (MGEN)                                                                       |
| 7-9 juillet 2027       | <a href="#">11<sup>ème</sup> conférence internationale de recherche en économie sociale du CIRIEC à Bogota (Colombie)</a> |
| 30 juin-2 juillet 2027 | <a href="#">Forum Mondial de l'Economie Sociale et Solidaire (GSEF) à Maricà (Brésil)</a>                                 |

## Les Partenaires du CIRIEC-France





Le **CIRIEC-France** créé par Léon Jouhaux, Prix Nobel de la paix, est la branche française du CIRIEC-International (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) dont le siège est à Liège en Belgique, organisation scientifique internationale créée en 1947 en marge de l'assemblée générale de l'OIT par le professeur Edgard Milhaud, professeur d'économie politique à l'Université de Genève, grand militant de la paix et de l'intérêt général, qui fût proche de Jean Jaurès et de Léon Blum. Les objectifs du **CIRIEC** sont d'assurer et de promouvoir la collecte d'informations, la recherche scientifique et la publication de travaux relatifs aux secteurs économiques et aux activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif. Ainsi, dans ces différents domaines, le **CIRIEC** développe des travaux qui intéressent tant les universitaires que les autorités publiques, les gestionnaires d'organisations, les syndicats, en animant un réseau scientifique international de plus de 750 chercheurs et experts en économie publique et en économie sociale et solidaire

7 passage Tenaille 75014 Paris

[www.ciriec-france.fr](http://www.ciriec-france.fr)

## La Lettre du CIRIEC-France

Directeur légal de la publication : Alain Arnaud - Directeur de la rédaction : Marcel Caballero



[a.arnaud@ciriec-france.org](mailto:a.arnaud@ciriec-france.org)



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)

7, passage Tenaille 75014 PARIS

courriel : [administration@ciriec-france.org](mailto:administration@ciriec-france.org)